

portant nomination des membres de la Commission ad'hoc chargée de connaître les faits reprochés à M. KOKODE Célestin, Ex-Chef de la Subdivision Territoriale des Travaux Publics de Natitingou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU la lettre n° 242-C/MTPME en date du 4 Octobre 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46 susvisée il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à M. KOKODE Célestin, ex-chef de la Subdivision Territoriale des Travaux Publics de Natitingou.

ARTICLE 2.- Ladite Commission est composée comme suit : MM.

- 1°- GBADAMASSI Moucharafou, Magistrat : Président
- 2°- AGONDANOU Jean-Pierre, Inspecteur des Affaires Administratives : Membre
- 3°- ROKO Octave, Inspecteur des Finances Membre.
- 4°- ABOH Marc, Inspecteur Vérificateur du Trésor, Membre

.../...

- 5°- GLELE Tossa André, Directeur du personnel
de la Fonction Publique Membre
- 6°- TOKPASSI Benoît, Chef de la Division de
l'Entretien Routier au
Service des Routes et Ponts Membre

ARTICLE 3.- Ladite Commission qui siégera au Palais de la République devra se conformer aux prescriptions de l'Ordonnance 74 susvisée.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A COTONOU, le 15 novembre 1974.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS6MFPT 4 MIS-DGAI 4 DGFP-DP 6 DGAJL 2 Intéressé 1
MJL 1 SGG 4 Membres de la Commission ad'hoc : 6 IAA-IDF-Trésor 3
JORD 1 CNR 1. DGFP-DP 4